



ADAGE : qu'est-ce que c'est ?

publié le 08/05/2020 - mis à jour le 18/03/2024

Descriptif :

L'application ADAGE est un outil de pilotage et de diagnostic des actions d'éducation artistique et culturelle (et plus généralement du volet culturel des écoles et établissements).

Sommaire :

- Pilotage
- Diagnostic

L'application ADAGE est un outil de pilotage et de diagnostic des actions d'éducation artistique et culturelle (et plus généralement du volet culturel des écoles et établissements).



logo Adage

● Pilotage

L'application permet aux directeurs.trices, aux chefs d'établissement et aux enseignants possédant les droits de rédaction de construire et de rédiger des actions d'EAC : projets de sorties culturelles, d'ateliers artistiques, de résidences d'artiste...tous les projets d'actions d'EAC doivent être inscrits dans ADAGE.

L'application permet aussi de répondre à des appels à projets académiques ou nationaux, des concours, des actions locales, départementales, régionales et nationales.

Titre	Etat	Dernière modification	Actions
à définir	Etape(s) à compléter : 1 2 3 4 5 6 7 8	23/04/2019 à 15h40	Supprimer Export PDF

Adage : outil de pilotage

ADAGE - guide de l'utilisateur "Pas à pas" - 1er degré (PDF de 1.2 Mo)

ADAGE - guide de l'utilisateur "Pas à pas" - 1er degré

ADAGE - guide de l'utilisateur "Pas à pas" - 2nd degré (PDF de 1.2 Mo)

ADAGE - guide de l'utilisateur "Pas à pas" - 2nd degré

Intégrer des nouveaux rédacteurs de projet EAC dans Adage (PDF de 336.2 ko)

● Diagnostic

Le renseignement systématique des actions d'EAC menées dans l'école ou l'établissement par le référent culture permet de réaliser en temps réel un diagnostic général du volet culturel du projet d'établissement ainsi qu'un diagnostic individualisé du PEAC de chaque élève.

Autrement dit, ADAGE permet d'obtenir une "photographie" précise du volet culturel de l'école ou de l'établissement.

Adage : outil de diagnostic

En conclusion, ADAGE facilite la **conception**, la **maîtrise** et le **recensement** des **projets d'Éducation artistique et culturelle** d'une école ou d'un établissement et permet ainsi de concevoir et d'adapter la politique d'EAC de l'école/établissement en fonction des besoins des élèves.

Documents joints

 [ADAGE - notice d'utilisation second degré \(PDF de 1.3 Mo\)](#)

Notice d'utilisation "pas à pas" d'ADAGE pour le 2nd degré.

 [Déposer un projet EAC dans Adage - 1er degré - \(PDF de 834.3 ko\)](#)

Déposer un projet EAC dans Adage - 1er degré - v.2020-04-10



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.